

Une seule santé - Quelles compétences intercommunales ?

Compétences obligatoires :

- Planification climat-air-énergie
- Gemapi, eau potable et assainissement, gestion des eaux pluviales urbaines
- Urbanisme et aménagement
- Organisation des mobilités
- Logement
- Déchets
- Développement économique

Compétences facultatives :

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Maisons de santé
- Abattoirs

Les outils à disposition des intercommunalités :

Documents de planification :

- PLU/PLUi (pollution de l'air, ICU, inondations, artificialisation)
- PCAET (décarbonation, ICU, inondations, pollutions)
- PLH (qualité sanitaire de l'habitat)
- PDM (pollution de l'air, décarbonation)

Outils de contractualisation :

- Contrat local de santé (volet santé environnement) : Eurométropole de Strasbourg, SBAA, Grand Nancy, Châtellerauld Agglo
- Contrat de transition écologique, Contrat de relance et de transition écologique : Carcassonne Agglo
- Projet alimentaire territorial (transformation des pratiques agricoles, alimentation saine) : Sicoval